

# L'essentiel sur les ECTS

## Faire reconnaître sa mobilité dans le cadre d'études ou de stage en entreprise



**Les ECTS** : European Credit Transfer System.

Le système ECTS est un outil qui contribue à la conception, la description et la mise en place de programmes ainsi qu'à l'octroi de certifications dans l'enseignement supérieur.

Les ECTS sont calculés sur la charge de travail définis en termes de résultats d'apprentissage.

On peut obtenir 30 ECTS par semestre soit 180 ECTS pour une Licence et 300 ECTS pour un Master.

Ils favorisent la mobilité des étudiants notamment dans le cas des mobilités Erasmus+ études et stages où les examens passés dans l'université partenaire sont validés dans l'université d'origine.

Pour tout savoir sur les ECTS : [www.agence-erasmus.fr/docs/guide\\_fr.pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/guide_fr.pdf)